



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/01/2022

Dossier complet le :
25/01/2022

N° d'enregistrement :
f09322p0031

1. Intitulé du projet

Pôle viande de la ville de GAP (05)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Gap

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Roger Didier - Maire

RCS / SIRET

2 1 0 5 0 0 6 1 7 0 0 5 8 9

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	Abattage d'animaux Le poids des animaux exprimé en carcasses étant, en activité de pointe : 1. Supérieur à 5 t/j (A - 3)
1° b)	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale La quantité de produits entrant étant supérieure à 4 t/jour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet envisagé par la Ville de Gap est la création d'un pôle viandes structurant et pérenne pour les différents acteurs économiques en lien avec les filières viandes de son territoire. Ce projet structurant pour le territoire est composé des entités suivantes :

1 abattoir municipal d'animaux de boucherie

1 atelier de découpe-conditionnement multi-espèces destiné aux usagers de l'abattoir positionnés en circuits courts

1 unité private de découpe-transformation spécialisée en porcins

4.2 Objectifs du projet

L'abattoir actuel de Gap situé sur la zone du Moulin du Pré est un outil d'abattage public multi-espèces, prestataire de services d'une capacité annuelle d'environ 3 800 tonnes. L'activité du site est en croissance depuis environ 7 ans.

La Ville de Gap est propriétaire de cet équipement territorial, dont elle a confié la gestion, dans le cadre d'une Délégation de Services Publics, à la coopérative SICABA (S.I.C.A d'Abattage du Bétail Alpin).

L'abattoir construit en 1986 est vieillissant, il ne correspond plus aux normes et aux exigences réglementaires en vigueur en matière de sécurité sanitaire, d'environnement, de conditions de travail et de protection animale. Ses capacités seront, à courts termes, également limitées et les possibilités d'extensions sur le terrain actuel ne sont pas suffisantes. Son arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est également obsolète (1986) et nécessite la constitution et le dépôt d'un nouveau dossier.

A la suite d'un audit détaillé du site actuel, réalisé en 2018, la reconstruction de l'abattoir sur un nouveau site, a été retenu par la Ville de Gap, comme le scénario à privilégier. La Municipalité a proposé la mise à disposition d'un terrain à proximité du site d'abattage actuel et idéalement implanté dans la même zone du Moulin du Pré

La construction de ce pôle viande a été lancée par la collectivité dans le cadre d'un marché de Maîtrise d'Œuvre en conception - réalisation.

A ce jour, les nouveaux exploitants ne sont pas connus et c'est donc la Ville de Gap qui porte le présent dossier de demande d'autorisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Environ 1 an de travaux après instruction du permis de construire et l'ordre de service des travaux:

- Terrassement
- Gros œuvre et VRD
- 2nd œuvre et finition
- Raccordement aux réseaux publiques
- Espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Abattage d'animaux de boucherie pour un volume de 4 000 t/an. Le volume abattu est estimé à 16 tonnes/jour moyen.

Le jour de pointe en fonctionnement normal est de 29 tonnes.

Découpe de viandes d'animaux de boucherie pour les usagers de l'abattoir en circuits courts. Le volume découpé est de 450 t/an, soit 1,8 tonnes/jour moyen et 3 tonnes/jour de pointe.

Découpe et transformation de viandes porcine dans une unité privative. Le volume travaillé est de 2000 t/an soit 8 tonnes/jour.

Concernant les points spécifiques aux installations classées pour la protection de l'environnement, les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine sont données au point 6.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Abattoir:

- Autorisation d'exploiter une ICPE - rubrique 2210 (abattage d'animaux) : 29 tonnes/jour de pointe
- Déclaration d'exploiter une ICPE - rubrique 2355 (dépôt de peaux): capacité de stockage de 16 tonnes
- Déclaration d'exploiter une: ICPE - rubrique 2171(dépôt de fumiers, engrais): stockage > 200 m3

Atelier découpe multi-espèces:

- Déclaration d'exploiter une ICPE - rubrique 2221 (Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale) : 3 t/j

Atelier découpe et transformation de porcins:

- Autorisation d'exploiter une ICPE sous enregistrement - rubrique 2221 : 8t/j

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le pôle viande se trouve sur plusieurs parcelles de la section BN et BM du cadastre.	
Surface foncière :	15 877 m ²
Emprise au sol bâtiment :	3 979 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZI du Moulin du Pré
Route de la Luye
05000 Gap

Parcelles cadastrales:

BM 345
BM 256
BM 250
BM 383
BM 385
BM 387
BN 304
BN 378

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 5 2 ' 3 0 " 65 Lat. 0 6 ° 0 6 ' 0 6 " 79

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus près du pôle viande de Gap est une ZNIEFF de type 2 à 2,5 km : ZNIEFF de type 2 – 930020117 – Secteur du col de la sentinelle
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département des Hautes-Alpes d'une superficie de 5549 km ² est situé entièrement en zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Gap est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres. Le pôle viande n'est pas situé dans une zone retenue comme à enjeux dans le PPBE. Ces zones sont la section de route formée par l'avenue de Pignerol, la route des Fauvins et le boulevard d'orient; et le boulevard Pompidou.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gap est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondation et la localisation du futur pôle viande est exposée à un atlas de Zone Inondable (AZI Haute Durance). La zone d'implantation du pôle viande se trouve pour partie au sein de la zone BI4 du PPRN de Gap, soit une zone de contraintes faibles, en raison du risque inondation. Le projet tiendra compte des prescriptions de cette zone / PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site d'intérêt communautaire (SIC) FR9301511 – Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur situé à 4,5 kilomètres au Nord du site du pôle viande.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau utilisée par le pôle viande provient du réseau d'eau potable de la commune. Les utilisations d'eau du pôle viande sont les suivantes : - Eau de lavage : l'activité de nettoyage constitue le principal poste de consommation en eau d'un pôle viande - Eau de production (triperie-boyauderie, cuisson...) - Eaux vannes dans les locaux sociaux dédiés au personnel (sanitaires, lavabos, ...)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pôle viande se situe hors des zones de protection précédemment citées (§5). L'éloignement du site de ces zones n'empêche pas totalement tout impact indirect mais compte tenu de ce contexte, l'impact sur la faune, la flore et plus généralement le milieu naturel est jugé négligeable et considéré comme acceptable
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site d'intérêt communautaire (SIC) FR9301511 – Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur situé à 4,5 kilomètres au Nord du site du pôle viande de Gap. De plus, il n'existe n'y a pas de menaces, pressions et activités ayant une ou des incidences négatives sur ce site d'après le formulaire standard de données du site. Au regard de ces éléments, il n'a pas été établi de formulaire d'évaluation simplifiée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pôle Viande est concerné par le risque inondation. La zone d'implantation du pôle viande se trouve pour partie au sein de la zone BI4 du PPRN de Gap, soit une zone de contraintes faibles, en raison du risque inondation. Le projet tiendra compte des prescriptions de cette zone / PPRN afin d'éviter les pollutions consécutives à une inondation du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les agents chimiques pouvant être émis dans l'environnement sont les gaz de combustion issus du préparateur eau chaude au gaz et de l'utilisation du gasoil et essence des véhicule. Une fois à quai, les moteurs des véhicules seront coupés pour réduire les émissions sonores et les émissions à l'atmosphère. La chaudière sera par ailleurs contrôlée régulièrement pour s'assurer de son bon fonctionnement. Le risque sanitaire associé aux émissions à l'atmosphère de gaz de combustion est mineur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic imputable à l'entreprise représente au maximum à 150 véhicules par jour en moyenne dont la moitié en poids lourds (bétailières, camions frigorifiques). Les voies d'accès au site permettent d'assumer ce trafic. Trafic d'ailleurs existant du fait du positionnement de l'abattoir actuel à proximité immédiate.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au vu du positionnement de l'abattoir vis à vis de zones à émergence réglementée et du niveau sonore connu des sources d'émission de bruits d'un tel outil (salle des machines, déchargement des animaux, etc.), on peut supposer une conformité réglementaire de mesures d'émergence. Les émissions de bruit seront de plus mieux maîtrisées grâce aux principes techniques de construction et de la mise en place d'équipements plus performants en termes d'émissions de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les nuisances olfactives du projet sont imputables au stockage des sous-produits animaux et des eaux usées et au extraction d'air du hall d'abattage et de ses annexes (stabulations, triperie).</p> <p>Les nuisances liées aux odeurs sont maîtrisés par un enlèvement journalier des sous-produits et leur stockage dans des locaux fermés et réfrigérés.</p> <p>L'impact olfactif du projet sera de plus limité par la surélévation des rejets du hall d'abattage et de ses annexes ou par un traitement de l'air extrait avant rejet à l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les agents chimiques pouvant être émis dans l'environnement sont les gaz de combustion issus du préparateur eau chaude au gaz et de l'utilisation du gazoil et essence des véhicule. Une fois à quai, les moteurs des véhicules seront coupés pour réduire les émissions sonores et les émissions à l'atmosphère. La chaudière sera par ailleurs contrôlée régulièrement pour s'assurer de son bon fonctionnement.</p> <p>Le risque sanitaire associé aux émissions à l'atmosphère de gaz de combustion est mineur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le pôle viande de Gap dispose d'un réseau de collecte des eaux de type séparatif. Les eaux pluviales de ruissellement seront rejetées au milieu naturel après passage par un séparateur à hydrocarbures. Les eaux vannes des vestiaires et des sanitaires sont raccordées directement au collecteur communal. Les eaux résiduaires industrielles sont collectées par un réseau spécifique indépendant afin de les orienter vers des dispositifs spécifiques de prétraitement. Après prétraitement, elles rejoignent le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sous-produits animaux (SPA) générés sont récupérés en cours d'abattage puis stockés avant enlèvement par des sociétés agréées pour leur traitement. Le sang est pompé puis stocké en cuve dans un local réfrigéré de stockage des sous-produits. Les sous-produits animaux sont stockés dans 2 bennes (une pour SPA Cat.1 et 2 et l'autre pour SPA Cat. 3) en chambre froide de stockage des sous-produits. Les lisiers sont stockés en fosse étanche, les fumiers et matières stercoraires dans une benne-fumière. Ils sont récupérés pour épandage.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine ont été présentées au point 6.1

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature